



Indivision séparation biens

Par **lyvia80**, le **06/10/2008 à 13:52**

Bonjour, voilà mon ex compagne demande sa soi disant part sur un achat en indivision, à savoir que depuis l'achat elle n'a jamais voulu payer, donc je paye tout depuis le début. J aimerais savoir si je suis obligé de lui donner sa part qu'elle n'a pas payé, j'ai la banque qui ma fait une attestation.rnExiste t il une loi qui dirait qu'étant donné que j 'ai réglé, elle a une dette envers moi, que ce bien m appartient. rnMerci si vous pouvez m'eclairer

Par **Visiteur**, le **08/10/2008 à 19:27**

Si vous avez acheté à deux, elle peut être déboutée de sa demande, mais ce sera par voie de justice.